

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

وزارة الاتصال

Le Ministre

الوزير

N° ..136/2015.../MC

رقم...../..../وإ

Alger le 16 JUIL 2015 في الجزائر،

Décision n°136 du 29 Ramadan 1436 correspondant au 16 juillet 2015 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de l'établissement Public de radiodiffusion sonore

Le ministre de la communication,

- Vu le décret présidentiel n ° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété ;
- Vu le décret présidentiel n ° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 91-102 du 20 avril 1991 érigeant l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore en établissement public de radiodiffusion sonore ;
- Vu le décret exécutif n° 11-216 du 10 Rajab 1432 correspondant au 12 juin 2011 fixant les attributions du ministre de la communication ;
- Vu la décision n° 144 du 10 mai 2011 portant création de la commission des marchés de l'établissement public de radiodiffusion sonore ;
- Vu la décision n° 246 du 15 novembre 2014 modifiant la composition de la commission des marchés de l'établissement public radiodiffusion sonore.

DECIDE

Article 1^{er} : Par décision du 29 Ramadan 1436 correspondant au 16 juillet 2015 et en application des dispositions de l'article 134 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété :

- Madame **Chérifa DAHMANI**, directrice de l'administration des moyens est nommée représentante de l'autorité de tutelle présidente, en remplacement de Monsieur **Brahim ZAIR**, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger le.....16 JUIL 2015.....correspondant au.....